https://www.ville-sevran.fr/actualites/les-pmi-restent-ouvertes-sur-rendez-vous

Les PMI restent ouvertes sur rendez-vous

Pendant le reconfinement, les PMI (Protection Maternelle et Infantile) de Crétier, Beaudottes, Rougemont et Les Erables restent ouvertes sur rendez-vous.

Les consultations dispensées dans les PMI sont assurées par des psychologues, des médecins, des sages-femmes, une conseillère conjugale et familiale.

Toutes les prestations sont gratuites et sur rendez-vous.

Prestations

- Consultations protection infantile (nourrissons et enfants jusqu'à 6 ans)
- Consultations de protection maternelle et de planification (suivi de grossesse, visite postnatale, contraception)
- Entretiens psychologiques
- Consultations de nourrissons et enfants jusqu'à 6 ans (vaccinations notamment)
- Rencontres avec une sage-femme ou avec l'équipe de la PMI autour des questions liées à la grossesse
- Rencontres avec une conseillère conjugale et familiale (contraception, IVG, conflits de couple…)

La santé

La protection maternelle et infantile

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un véritable outil de santé publique. Elle a pour mission la protection et l'accompagnement des futures mères et des enfants de moins de 6 ans.

Les centres de PMI proposent différents types de prestations : consultations de nourrissons et enfants jusqu'à 6 ans (vaccinations notamment), consultations de protection maternelle et de planification familiale (suivi de grossesse, visite postnatale, contraception), entretiens psychologiques, rencontres avec une sage-femme ou avec l'équipe de la PMI autour des questions liées à la grossesse, rencontres avec une conseillère conjugale et familiale, séances avec une psychomotricienne.

Ces missions sont réalisées avec le soutien financier du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Toutes les prestations sont gratuites et sur rendez-vous.

Il y a quatre centres de PMI à Sevran, trois municipaux et un départemental :

PMI Beaudottes

12 Rue Charles-Conrad - 01 41 52 46 03
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

PMI Crétier

14, rue Roger-le-Maner - 01 71 29 25 75
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

PMI Rougemont

8 quinquiès, rue Pierre-Brossolette - 01 71 29 25 76
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

PMI départementale les Erables

19, avenue Salvador-Allendé - 01 71 29 48 00

Horaires : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

Le Centre Municipal de Santé (CMS)

Le Centre Municipal de Santé (CMS) a été créé pour faciliter l'accès aux soins à tous. Il constitue le noyau central du service santé de la ville de Sevran.
Il regroupe dans un même lieu diverses spécialités médicales, soins
et examens offrant aux patients un service de qualité, notamment vaccinations et consultations des nourrissons et enfants. Les tarifs conventionnels y sont appliqués et le tiers payant pratiqué.

4, rue Roger-Le-Maner - Tél. : 01 41 52 46 30
Horaires : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h45, le samedi de 8h45 à 12h15

rgba(255,255,255,1)

Le centre de santé sexuelle

Le centre de santé sexuelle est un lieux d'accueil, d'échange, d'information et d'orientation sur la sexualité ainsi que la vie relationnelle et affective, pour les femmes, les couples, les familles et les adolescents. Il assure différentes missions : consultations de gynécologie et/ou de médecine générale, suivi de grossesse, entretiens de conseil conjugal et familial entre autres.
Les entretiens et consultations se déroulent dans les centres de PMI et au CMS. Ces missions sont réalisées avec le soutien financier du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

La déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire et doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de la naissance. Elle permet d'établir l'acte de naissance.

OÙ ? Au centre administratif Paul-Éluard
26, avenue du Général-Leclerc 93270 Sevran - 01 49 36 52 00
demarches-administratives ville-sevran [dot] fr

Sans rendez-vous, en apportant les pièces à fournir :

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme
- La déclaration de choix de nom si les parents ont choisi cette option
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- Le livret de famille, si les parents en possèdent déjà un

Publié le 03 novembre 2020